

**Nombre de membres
en exercice:** 7

Séance du mardi 07 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Marie-Blandine PRIEUR.

Présents : 5

Sont présents: Marie-Blandine PRIEUR, Valérie LACHENAL, Jean-Paul BOBILLOT, Gérard CHAPUIS, Pierrick GRIVEAU

Votants: 6

Représentés: Danielle SAVIN

Excuses: Patrick CARLOT

Absents:

Secrétaire de séance: Valérie LACHENAL

Objet: Vote du compte administratif - passy - 2023 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Prieur Marie-Blandine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Au moment du vote du compte administratif 2022 Madame Le Maire s'est retiré pour sortir de la salle, et à laisser la présidence à Madame Lachenal Valérie, 1er adjointe au moment du vote du compte administratif 2022.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		344.19		106 873.56		107 217.75
Opérations exercice	23 675.11		93 375.32	86 478.64	117 050.43	86 478.64
Total	23 675.11	344.19	93 375.32	193 352.20	117 050.43	193 696.39
Résultat de clôture	23 330.92			99 976.88		76 645.96
Restes à réaliser		243.00				243.00
Total cumulé	23 330.92	243.00		99 976.88		76 888.96
Résultat définitif	23 087.92			99 976.88		76 888.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Passy - 2023 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRIEUR Marie-Blandine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 99 976.88

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	106 873.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	50 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-6 896.68
Résultat cumulé au 31/12/2022	99 976.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	99 976.88
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23 087.92
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	76 888.96
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Approbation Procès-Verbal du 15 décembre 2022 - 2023 005

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve Le procès-verbal du 15 décembre 2022 à l'unanimité avec 6 voix pour.

Objet: Vote du compte de gestion - passy - 2023 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PRIEUR Marie-Blandine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Mme Lachenal Valérie
Secrétaire de séance

Mme Prieur Marie-Blandine
Maire
Le 07 mars 2023